



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

PME

Question écrite n° 71367

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'emploi sur le dispositif zéro charges réservé aux entreprises de moins de dix salariés. Aide décisive, l'aide zéro charge permet aux entreprises de passer le cap de l'embauche supplémentaire ou de renouveler un CDD. C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer l'impact de ce dispositif sur les embauches dans la commune de Castres-Mazamet, et plus généralement dans le département du Tarn.

Texte de la réponse

Le plan de relance du 4 décembre 2008 a instauré une aide temporaire à l'embauche pour les entreprises de moins de dix salariés, également appelée dispositif « zéro charge ». Cette aide de nature temporaire portait initialement sur les embauches en contrat à durée indéterminée (CDI) ou contrat à durée déterminée (CDD), de plus d'un mois, réalisées dans les très petites entreprises (TPE) à partir du 4 décembre 2008, au titre des rémunérations versées pour les mois de janvier à décembre 2009. L'aide a été prolongée pour les embauches réalisées jusqu'au 30 juin 2010, par un décret du 16 novembre 2009. L'aide est dégressive avec le salaire. La mesure prévoit ainsi une exonération totale de cotisations sociales employeurs au niveau du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC), soit 14 points de cotisations au niveau du SMIC, et diminue linéairement en fonction du salaire pour s'annuler à 1,6 SMIC. Cumulée à la réduction générale sur les bas salaires (réduction « Fillon »), elle permet à l'entreprise d'être exonérée totalement de charges patronales à hauteur du SMIC. En France, plus de 560 000 embauches avaient donné lieu au paiement de cette aide depuis le début de la mise en place de la mesure et la fin 2009. Dans le département du Tarn, 3 430 embauches ont bénéficié de cette aide. Elles étaient près de 32 000 pour l'ensemble de la région Midi-Pyrénées (ces chiffres actualisés au 25 février 2010 sont encore provisoires et susceptibles de révision).

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71367

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Emploi

Ministère attributaire : Emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 2010, page 1578

Réponse publiée le : 6 avril 2010, page 3998